



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E144550

VALABLE JUSQU'AU

13/09/2025

ÉDITÉ LE

26/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/03/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAR LE DUC 2015b00058

Siret : 810 188 367 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4500277/G

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO sv75020721/10720

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO sv75020721/10720

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : YOHANN MARTIN

14 RUE DES PINS
55300 DOMPCEVRIN

Téléphone : 06 40 93 77 93

Portable : 06 15 62 53 12

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarl.yohannmartin@gmail.com

Responsabilité légale :

MARTIN YOHANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / WOLLIUNG CHARLENE
GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/05/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/06/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.